

Le recours au CACES® R482 constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité des engins de chantier.

Public Concerné

Tout personnel et / ou employeur utilisant un engin de chantier, même occasionnellement.

Pré Requis

Parler et lire et/ou comprendre à l'oral le français.

Objectifs

Avoir les connaissances théoriques nécessaires à la conduite en sécurité de l'engin en situation de travail.
Appliquer le savoir-faire pratique nécessaire à la conduite en sécurité de l'engin en situation de travail.
Connaître les informations relatives aux risques liés à l'utilisation de l'engin.
Maîtriser les moyens et les méthodes permettant de prévenir ces risques.

Les + métier

Cette recommandation CACES® concerne l'évaluation des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité des engins de chantier les plus courants dans le cadre de leur utilisation normale, c'est-à-dire le cas échéant munis de leur équipement standard.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur-trice titulaire du CACES® correspondant, attesté à la base en prévention des risques professionnels (INRS).
Testeur.

Méthodes et moyens pédagogiques

Modalités pédagogiques de présentiel (méthodes magistrales et actives)
TIC dont supports individuels
Moyens techniques selon la recommandation

Objectifs Pédagogiques

Avoir les connaissances théoriques nécessaires à la conduite en sécurité du chariot en situation de travail.
Appliquer le savoir-faire pratique nécessaire à la conduite en sécurité des engins en situation de travail.
Connaître les informations relatives aux risques liés à l'utilisation des engins.
Obtenir le CACES®
Maîtriser les moyens et les méthodes permettant de prévenir ces risques.

Méthodes et modalités d'évaluation

Test théorique et pratique effectués en vue de la délivrance du CACES®

Durée

14.00 Heures

Effectif

2 Jours

De 1 à 6 Personnes